



CONSEIL DE COMMUNAUTE

2018	3
DELEGUES TITULAIRES	44
DELEGUES SUPPLEANTS	26
TOTAL DELEGUES	70
DONT TITULAIRES PRESENTS	30
DONT TITULAIRES ABSENTS	5
NB DE POUVOIR(S) DONNE(S)	1
DONT SUPPLEANTS PRESENTS	8
DONT SUPPLEANTS ABSENTS	10

SEANCE DU

LIEU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES LACS

CLAIRVAUX LES LACS

CONVOQUES LE

30/03/2018

AFFICHE LE

SECRETAIRE DE SEANCE

Mr VALLET Martial

Les Délégués des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Pays des Lacs se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

OBJET THEME ORDURES DELIBERATION N° 180418

DECHETTERIE : TARIF 2018 élimination déchets professionnels

DELEGUES	COMMUNES	S*	PRESENTS		ABSENTS		POUVOIR
			E*	NE*	E*	NE*	
HUGONNET FRANCK	BAREZIA		1				
PENSOTTI JEAN		S	1				
BAILLY THIERRY	BLYE		1				
GUILLEMIN XAVIER		S			1		
BAILLY HERVE	BOISSIA		1				
GAILLARD MICHEL		S		1			
REVOL HERVE	BONLIEU			1			
GRILLET DOMINIQUE					1		
MOREL Alain	CHARCIER		1				
SERRETTE PAUL		S		1			
GIRARDOT BERNARD	CHAREZIER		1				
BELLAT STEPHANE		S			1		
BAUD PASCAL	CHATILLON				1		
LACOMBE JANINE		S			1		
NEVEUX M-PIERRE	CHEVROTAINE		1				
CATILAZ CHRISTOPHE		S		1			
PANSERI ALAIN			1				
CLOSCAVET M-CLAIRE				1			
LINK PHILIPPE				1			
RENAUX M-LOUISE				1			
BARIOD DENIS	CLAIRVAUX				1		
VIDEIRA Christelle						1	
DAUDEY Yves				1			
DESCOTES Laurence					1		
DETHE Xavier				1			
MOREL-BAILLY Hélène				1			
MAILLARD J-CLAUDE	COGNA		1				
COURBET CLAUDE		S			1		
BANDERIER LAURENT	DENEZIERES		1				
RAMBOZ JACQUES		S		1			
ROUX NATHALIE	DOUCIER		1				
ZEITLER ISABELLE				1			
MONNIER ROGER	FONTENU		1				
MOREAUX Laurence		S			1		
PERRON SYLVIANE	LA FRASNEE		1				
LENFANT DOMINIQUE		S		1			
VALLET MARTIAL	LE FRASNOIS		1				
FELIX MARIE-PAULE		S			1		
CHAMOUTON CLAUDE	HAUTECOUR		1				
SARRAND FRANCOISE		S				1	
LAGARDE JEAN-NOEL	LARGILLAY				1		Mme LAGARDE 1
LAGARDE MARIE-PIERRE		S		1			
MARESCHAL L-PIERRE	MARIGNY		1				
HUMBERT HENRI		S			1		
HEIMLICH ALINE	MENETRUX				1		
CERRUTI BRUNO		S				1	
BERREZ SERGE	MESNOIS			1			
CABUT DANIELLE		S			1		
JOURDANT MICHEL	PATORNAY		1				
REGAZZONI HERVE		S			1		
DEPARIS CHRISTELLE	PONT DE P		1				
LACOMBE MARIE				1			
MAGREault LAURENT			1				
BUISSON DANIEL					1		
VUITTEZ PATRICK	SAFFLOZ		1				
VERJUS FREDERIC		S			1		
MILLET ALAIN	SAUGEOT				1		
CARPENTIER PATRICK		S				1	
SIEWORECK DAN	SONGESON				1		
ETIENNEY FRANÇOIS		S		1			
BARIOD MAURICE	ST MAURICE		1				
MILLET JACQUELINE		S				1	
DUMONT-GIRARD PHIL	SOUCIA		1				
CHAMOUTON PHILIPPE		S		1			
GUYENET SANDRINE	THOIRIA		1				
SASSARD REMI		S				1	
PRELY FABRICE	UXELLES		1				
BANDERIER BRUNO		S				1	
DUFOUR CHRISTIANE	VERTAMBOZ		1				
BANDERIER Sébastien		S				1	
TOTAUX "S"		26	11	4	11		1
TOTAUX "T"		44	33	0	1		

*T = TITULAIRE

*S = SUPPLEANT

*E = EXCUSE

*NE = NON EXCUSE

Résultat du Vote : Pour : Unanimité (32)
 Contre :
 Abstention :

OBJET : Déchetterie – Tarifs applicables pour l'élimination des déchets professionnels 2018*Délibération 180418*

Vu les articles 2-4-1) et 2-4-2) des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Lacs relatif à la collecte et l'élimination des ordures ménagères et la gestion de déchetterie

VU les délibérations des 11 mars 2014 et 12 juin 2014 fixant les tarifs applicables pour l'élimination des déchets des professionnels,

VU la fluctuation des tarifs d'élimination des déchets par la Communauté de Communes auprès des différents repreneurs, et la nécessité d'ajuster la tarification professionnelle correspondante

Vu la délibération du 6 avril 2017 fixant les tarifs pour les particuliers, entreprises, commerçants et artisans étrangers à la Communauté de Communes, à partir du 1^{er} m3 apporté :

Tout-venant ⇒ 20 €/m3 TTC

Déchets verts et bois ⇒ 20 €/m3 TTC

Gravats ⇒ 33 €/m3 TTC

Déchets ménagers spéciaux, ferraille, huiles de vidange DEEE, Carton, Pneus et Huiles de cuisine ⇒ Tarifs identiques à ceux appliqués aux professionnels de la Communauté de Communes

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

DECIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} MAI 2018 pour les entreprises, commerçants et artisans de la Communauté de Communes, à partir du premier m3 apporté, à :

Tout-venant	⇒	13 €/m3 TTC
Déchets verts	⇒	8.40 €/m3 TTC
Bois	⇒	6.70 €/m3 TTC
Gravats	⇒	18 €/m3 TTC
Ferraille	⇒	0 €/m3 TTC
Pneus déjantés	⇒	0 € (quatre pneus maxi. par dépôt)
DEEE	⇒	0 €
Carton	⇒	0 €
Plâtre	⇒	67.50€/m3 TTC
Plastiques durs	⇒	11€/m3 TTC

Et à partir de la première unité apportée :

Pneus poids lourds	⇒	10€/ prix unitaire TTC
Pneus agricoles	⇒	22.50€/ prix unitaire TTC

Déchets ménagers spéciaux ⇨ (Conditionnement < 200 litres)

<u>Nature du déchet</u>	<u>Tarif TTC en €/Kg</u>
Piles et accumulateurs	0.00
Ampoules et Néons	0.00
Peintures, vernis, colles, emballages souillés	0.74
Solvants, diluants non chlorés	0.45
Aérosols	2.03
Acides minéraux	1.21
Bases	1.21
Phytosanitaires sauf chlorates et produits comburants	1.76
Produits chimiques non identifiés et produits de laboratoire	3.41
Produits chimiques divers, produits d'entretien	0.76
Solides et pâteux chlorés	1.05
Huile végétale	0.00
Huiles minérales	0.125
Extincteurs eau/poudre	1.38
Radiographies	0.00
Bouteilles de gaz	2.60



Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Claude MAILLARD